

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 478

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Ses travaux sont menés en collaboration avec l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC), créé en 2001 suite à la proposition du sénateur de La Réunion Paul Vergès, collecte et diffuse chaque année de nombreuses données relatives au changement climatique et à ses effets.

Fort de son expertise, et travaillant en lien avec le GIEC, l'ONERC est un organisme national à même d'orienter avec pertinence les politiques publiques qui doivent être mises en oeuvre pour endiguer la catastrophe écologique. Comme le soulève l'étude d'impact du présent projet de loi, les spécialistes du GIEC nous indiquent qu'il nous reste 12 ans pour modifier l'ensemble de nos comportements et modèles de production, la France n'est pas à la hauteur de l'enjeu qui attend l'humanité.

Il convient donc de redonner une importance accrue aux travaux de l'ONERC en France pour opérer la transition écologique que la France doit mettre en oeuvre pour éviter la catastrophe.